

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 17 Juillet.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
 Lois : autorisant le département de Seine-et-Oise à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement ; — la ville de Châlons (Marne) à s'imposer extraordinairement ; — 1^o réunissant les communes de St-Denis-d'Héricourt et de St-Riquier-d'Héricourt en une seule commune, sous le nom d'*Héricourt-en-Caux* ; 2^o modifiant les circonscriptions des cantons d'Ourville et de Doudeville (Seine-Inférieure) ; Décret supprimant le prélèvement de dix pour cent attribué au trésor public sur le produit net de l'octroi municipal perçu aux ports de mer dans les villes du littoral de l'Algérie ; Nominations d'un conseiller de préfecture au département d'Oran ; Liste des marins autorisés à exercer le commandement des navires expédiés au long cours et au cabotage.

Chronique locale.

EMPIRE FRANÇAIS.
 PRÉFECTURE DU NORD.

BAINS ET LAVOIRS PUBLICS.

Nous, Préfet du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, Grand-Officier de l'Ordre de Léopold, Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne,
 Vu la délibération du Conseil municipal de Roubaix, en date du 19 juin, tendant à faire autoriser cette ville à acquérir du sieur Constantin Benseart et de ses enfants, pour le prix de douze mille francs, une parcelle de terrain contenant 5 ares 95 centiares, sise à Roubaix, rue Saint-Antoine, destinée à la construction d'un établissement modèle de bains et lavoirs publics ;
 Vu la promesse de vente souscrite par les propriétaires ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. M. César Piat, Membre du Conseil d'Arrondissement de Lille, à Roubaix, est nommé Commissaire, pour procéder à la Mairie de cette ville, à une enquête de *Commodo et Incommodo*, sur le projet d'acquisition dont il s'agit. Il recevra en conséquence, communication des pièces ci-dessus visées, auxquelles M. le Maire fera joindre un plan des lieux et un procès-verbal d'estimation du terrain.

Art. 2. M. le Commissaire se concertera avec le Maire de Roubaix pour la fixation du jour de son opération et pour la publicité qu'elle devra recevoir.

Il y procédera suivant toutes les formes prescrites par la circulaire préfectorale du 7 septembre 1825 et nous en transmettra le procès-verbal avec les pièces de l'affaire et son avis personnel.

Art. 3. Le présent Arrêté sera adressé à M. Piat et à M. le Maire de Roubaix.

Fait à Lille, le 27 Juin 1857.

Le Conseiller de Préfecture faisant fonctions de Secrétaire général,

Signé : RICHEBÉ.

Signé : BESSON.

Le Maire de la ville de Roubaix,

Après s'être concerté avec M. le Commissaire-enquêteur pour la fixation de l'opération sus-énoncée ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. L'acte administratif qui précède sera imprimé, publié et affiché dans la forme ordinaire.

Art. 2. M. Piat, membre du Conseil d'arrondissement, recevra à la Mairie, le mardi 28 juillet présent mois, de deux à quatre heures de relevée, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients qui peuvent résulter de l'acquisition projetée.

A Roubaix, le 16 juillet 1857.

TIERS-BONTE.

On nous prie de rappeler à nos lecteurs que l'adjudication pour la construction de l'établissement des Bains et Lavoirs publics de la ville de Tourcoing aura lieu le jeudi 23 courant.

Aux termes du cahier des charges, cet établissement doit être achevé le 1^{er} Décembre.

Nous savons que la bénédiction solennelle aura lieu le 2 Décembre et qu'une fête consacrerait le souvenir de cette inauguration.

Nous l'avons déjà dit : la ville de Tourcoing devra les avantages incontestables de cette utile institution à M. Roussel-Desfontaine, qui saisit, il faut le reconnaître, toutes les occasions de prouver que les besoins de la population excitent constamment sa sollicitude éclairée.

D'après une note publiée, nous avons annoncé que les droits d'entrée et de sortie pour les chevaux et les bestiaux venaient d'être supprimés. Nous apprenons aujourd'hui que ces droits sont maintenus à l'entrée seulement.

Une erreur de copie nous a fait dire que les droits étaient supprimés. Nous nous empressons de rectifier ces renseignements dans l'intérêt de toutes les personnes intéressées à les connaître.

On lit dans l'Echo du Nord :

« Hier, vers deux heures de l'après-midi, le tocsin de Sainte-Catherine signalait un incendie. Le feu, que l'on suppose s'être déclaré spontanément dans une voiture de foin, par suite de la grande chaleur et de la fermentation qui en est la conséquence, venait d'éclater dans le magasin aux fourrages militaires, quai de la Basse-Deule.

« A ce moment du jour, toute la population est sur pieds, aussi un immense concours de citoyens se porta sur le lieu du sinistre. Le feu était à l'extrémité du bâtiment, vers l'Abattoir. On chercha d'abord à éteindre le foin, cause première de l'incendie ; mais on n'y parvint qu'en précipitant la voiture qui le contenait dans le canal. On dirigea alors les efforts sur le bâti-

ment ; mais en quelques instants, le feu avait pris de telles proportions, alimenté qu'il était par les matières inflammables qui se trouvaient dans les magasins, qu'il fut impossible de l'empêcher d'aller plus avant, et malgré toute l'ardeur et l'énergie de nos sapeurs-pompiers, il envahit le corps de bâtiment tout entier.

« Il y eut alors un moment de terrible anxiété. Non-seulement on craignait pour les maisons voisines qui pouvaient communiquer le feu à tout le rang de maisons jusqu'au canal qui passe rue du Metz ; non-seulement on tremblait pour les jours de trois courageux pompiers qui étaient restés dans les greniers et que la flamme et la fumée repoussaient vers le vide de la rue, mais encore on accourut dire aux autorités, qui se trouvaient toutes sur le lieu du sinistre, que l'Hospice-Général prenait feu.

« On fit vider la maison la plus proche de toute la paille qu'elle contenait et on se tint prêt à l'abattre, si cela devenait nécessaire ; les trois pompiers, parmi lesquels nous avons reconnu le sergent-major Bocq, attachèrent une corde de sauvetage à une poutre de la dernière fenêtre du bâtiment vers la filalle, et se laissèrent courageusement glisser jusqu'à terre, le sergent-major Bocq le dernier, — comme le capitaine d'un vaisseau naufragé quitte son navire au moment où il va s'engloutir, — et l'on songea à l'hospice. Il fallait prendre en ce moment une détermination énergique, exempte d'un amour-propre exagéré, et s'avouer franchement que si l'hospice prenait feu le corps des pompiers de Lille, malgré son courage et son dévouement, allait devenir insuffisant. Il avait déjà tout son matériel employé contre un sinistre qui embrassait une longueur de près de 150 mètres sur 80 mètres de large, il ne pouvait rien en distraire pour combattre sur l'hospice. L'autorité, vigilante et bien inspirée, envoya l'ordre d'amener à Lille les pompes de Wazemmes et de Fives.

Deux cuirassiers partirent à cheval vers ces deux localités, et trois-quarts d'heure après,

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 18 JUILLET 1857.

LE PRINCE

ROMAN HISTORIQUE. (1)

(Suite. — Voir le numéro du 11 juillet).

« En effet, répliqua-t-il, j'ai nommé Worowitsch. Naturellement, ses menaces me sont indifférentes, si elles peuvent l'être à l'un de nous. La czarine a promis de lui faire justice, et il serait possible qu'elle tint parole. Mais que l'on fasse la même promesse à quiconque s'avisera de se plaindre, et que deviendra la Russie, que deviendrez-vous vous-même ? L'insurrection sur quelque point qu'elle éclate, n'a qu'une seule voix : « la plainte », qu'un seul objet : « la justice. »

— C'est possible, interrompit Suboff ; mais nous nous écartons de notre sujet. Il s'agissait de...

Ces mots furent prononcés avec une indifférence qui tenait presque du mépris. Mais Orloff possédait trop de ressources d'esprit pour redouter de perdre son empire sur le prince. Néanmoins il fronça involontairement le sourcil et considéra Suboff d'un œil perçant. « Il s'agissait, répéta-t-il, d'empêcher le

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

mariage.

— Précisément.
 — Répondez d'abord, Altesse, à ma question de tout à l'heure : croyez-vous pouvoir anéantir l'amour de la princesse ou changer la volonté de la czarine ?

L'impatience de Suboff n'avait fait que croître pendant la dernière partie des considérations d'Orloff. En entendant renouveler ses objections, il frappa du pied avec humeur et se tourna vers lui d'un air courroucé.

« Je vous ai écouté trop longtemps, monsieur le comte, je suis enfin las de votre bavardage. » Orloff sourit ironiquement.

« De mon bavardage ? La perspicacité de Votre Altesse a été mise à l'épreuve plus d'une fois ; mais j'ai ouï dire qu'un médecin ne peut guérir ses propres maladies, et qu'il est forcé d'avoir recours à ses confrères. En vérité, Altesse, vous ressemblez à ces messieurs. — Qu'entendez-vous par là, monsieur le comte ?

— Que vous manquez de perspicacité touchant vos propres intérêts.

— Comte, vous êtes bien audacieux.

— Quand le danger est grand, Altesse, il faut que la cure y soit proportionnée. Des bavardages ! devrais-je me taire, peut-être ?

L'amertume et l'inquiétude, la colère et la surprise, le ressentiment et la curiosité se disputaient le cœur de Suboff.

« Parlez, comte, répondit-il néanmoins. Qu'avez-vous encore à me dire ?

— J'ai cherché jusqu'ici à prouver que, si vous avez l'intention de traverser les desseins de la czarine, il faut emprunter le masque de grands intérêts nationaux, et éviter de paraître

Suboff frappa du pied une seconde fois.

« Ne me comprenez-vous point ? demanda Orloff.

— Non, répondit avec colère Suboff, qui était d'un caractère hautain.

— Je vous ai exposé ma manière d'envisager la situation politique de la Russie.

— Je l'ai entendu.

— Je vous ai tracé en peu de mots le tableau de son organisation.

— Je ne l'ai pas oublié.

— Prenez ces éléments pour base de votre conduite, Altesse ; mettez en avant les intérêts généraux de la nation, en dissimulant vos vues particulières, et vous serez secondé, dans votre lutte, par des forces dont vous soupçonnez à peine l'existence.

— Ah !

La physionomie de Suboff s'éclaircit.

« Je ne suis pas encore au bout, dit Orloff.

— Continuez, comte, continuez.

— Pour atteindre le but, il vous faut bien comprendre qu'il vous est impossible de changer ni l'inclination de la princesse, ni la volonté de la czarine.

Suboff recula de nouveau d'un pas, et un nuage se répandit sur son front. Quelle contradiction équivoque, selon lui, dans les paroles du comte ! Cependant la physionomie de ce dernier restait impassible.

« L'impératrice est notre souveraine, poursuivit-il. Sa volonté doit être sacrée pour nous. La combattre, c'est vous précipiter vous-même à votre perte.

— Par tous les saints, monsieur le comte, contre qui ou contre quoi faut-il donc que j'agisse ?

— Les destinées du monde dépendent bien

moins de l'épée que de l'habileté en politique et de la finesse en diplomatie. Réfléchissons, Altesse.

— Il me semble que nous l'avons fait de reste.

— Ou n'a jamais assez réfléchi tant qu'on n'a pas atteint le but. Examinons donc. Commenterons-nous par l'impératrice ou par la princesse ?

— Occupons-nous des deux à la fois ; nous arriverons d'autant plus tôt à un résultat.

— Eh bien, soit. Je suppose que vous respectez leurs désirs.

— Très-volontiers, puisque tel est le vôtre.

— Considérons les personnes dont les intérêts sont le plus liés à ceux de Catherine et d'Alexandra.

— Continuez.

— Je m'arrête avant tout à Gustave-Adolphe.

— Très-bien.

— Je ne le connais point ; mais il est encore mineur ; il a été élevé sous la tutelle d'une régence qui lui est hostile, et il prendra bientôt le règne du gouvernement. Cela m'autorise à présumer que son caractère aura reçu une fausse direction sous certains rapports.

— Comment cela ?

— A côté de Gustave se trouve le duc régent flanqué lui-même de Reuterholm. A la manière dont on me dépeint ces hommes, il doit y avoir quelque chose du Judas Iscariote dans leur politique envers le jeune roi. Il faut, Altesse, que vous fassiez alliance avec eux, que vous les achetiez au besoin. Nous savons qu'ils ont travaillé contre le mariage avec Alexandra.

— Ils ont fini par céder.

— Oui, mais uniquement parce que des circonstances politiques ou autres les y ont con-